



## Resiliation mandat gerance

Par **cmoisteph**, le **29/03/2019** à **20:27**

**BONJOUR** marque de politesse[smile4]

mon mandat de gestion avec le CA immobilier prend fin le 30/04/2019, au bout de 1 an avec beaucoup de frais (450€) Je voudrai faire valoir mon droit de résiliation sans frais suite à une quelques fautes ou négligences professionnelles de leur part comme par exemple :

- lorsque je les préviens que je veux mettre fin à ce mandat (en respectant le délais de 3 mois suite au courrier de leur part m'informant de la reconduite ou non du mandat ) il me réponde en recommandé que cela n'est pas possible car cela ne fait pas un an.Palabre au téléphone et enfin il accepte.

- ils m'ont facturé un DPE en octobre 2018 (j'ai eu un remboursement après de nombreuses réclamations au téléphone) alors que lors de l'achat de cet appartement en avril 2018 je leur avais déjà envoyé un dpe car je devenait le nouveau propriétaire.Que puis-faire ?

Merci pour vos conseils. Cordialement.

Par **morobar**, le **30/03/2019** à **09:22**

Bonjour,

Tout est dans le contrat. Votre droit à mettre un terme à l'échéance du renouvellement ne nécessite pas de prouver un quelconque faute (ni provoquer des frais) et ce que je vous conseille d'éviter si vous ne voulez pas partir dans des palabres juridiques pluriannuels.